



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation  
- Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de l'économie, de l'emploi  
et de la formation professionnelle DEEF  
Boulevard de Pérolles 25  
Case postale  
1701 Fribourg  
[sde@fr.ch](mailto:sde@fr.ch)

Autorité cantonale de la transparence, de la  
protection des données et de la médiation ATPrDM  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz  
und Mediation ÖDSMB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08  
[www.fr.ch/atprdm](http://www.fr.ch/atprdm)

Réf: LS/yo 2025-PrD-282/2025-Trans-112/2025-Méd-24  
Courriel: [secretariatatprdm@fr.ch](mailto:secretariatatprdm@fr.ch)

*Fribourg, le 2 septembre 2025*

## **Modification de la loi sur l'énergie**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 20 juin 2025 de Monsieur Olivier Curty, Conseiller d'Etat et Directeur de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 2 septembre 2025. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données, à la transparence et à la médiation administrative (art. 50 al. 1 let. c de la loi du 12 octobre 2023 sur la protection des données, LPrD ; RSF 17.1 ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf ; RSF 17.5 ; art. 6 al. 2 let. c de la loi du 25 juin 2015 sur la médiation administrative, LMéd ; RSF 181.1) et vous informe qu'elle n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

A toutes fins utiles, la Commission tient à relever que son examen se limite à vérifier la conformité des dispositions aux exigences des règles de protection des données, de transparence et de médiation administrative. Il ne lui appartient pas de rendre attentif sur les conséquences du respect des exigences, ni de vérifier si des traitements de données nécessitant une base légale auraient été oubliés.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Laurent Schneuwly  
Président